

Histoire de la pédagogie et droit de l'enseignement

Titulaires

Elsa Roland (Coordonnateur) et Xavier Delgrange

Mnémonique du cours

EDUC-E4312

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Deuxième quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Le Cours « Histoire de la pédagogie et droit de l'enseignement » est divisé en deux modules, « Histoire de la pédagogie » et « Droit de l'enseignement ».

Le cours d' « **Histoire de la pédagogie** » comprend plusieurs parties :

1. Introduction par l'histoire de l' « histoire de l'éducation », les différentes méthodologies (leurs inscriptions dans l'histoire, les tensions et controverses, ...) et les divers courants de recherches aujourd'hui, de même que les principales controverses.
2. Présentation des grands concepts en histoire de l'éducation dans la sphère francophone et anglophone : les concepts de forme scolaire (dans la littérature francophone), de grammar of schooling (dans la littérature anglophone), des grands schémas de la pédagogie (dans la philosophie foucauldienne) mais aussi les concepts d'éducationnalisation et de pédagogisation.
3. Mise en lumière des grandes métamorphoses des écoles, des éducation, des enfances et des familles en Occident du XVIe au XVIIIe dans une perspective intersectionnelle (qui pense conjointement les rapports de genre, de classe, de race et d'âge).
4. Esquisse de l'historicité des divers rapports d'assujettissement et de subjectivation (entre enfants/adultes, maîtres/élèves, savants/ignorants et familles/administration) et leurs liens avec les métamorphoses des modes de gouvernementalité (notamment avec la Réforme, la Contre-Réforme, la constitution de l'Etat-moderne entre le XVIe et le XVIIIe puis ensuite avec l'émergence du libéralisme au XVIIIe-XIXe siècle et du néolibéralisme au XXe siècle)
5. Présentation d'une généalogie inédite des dispositifs éducatifs en Belgique, et plus particulièrement à Bruxelles au XIXe et au XXe siècle.
6. Présentation de l'histoire des sciences de l'éducation à l'Université libre de Bruxelles, à Louvain et au niveau international. Et de leurs rapports avec le mouvement d'Education nouvelle

Le cours "**Droit de l'enseignement**" est divisé en quatre leçons de trois heures :

1) *L'enseignement, un droit de l'homme*

Dans cette première leçon, l'enseignement est présenté comme un **droit fondamental**. L'on évoque sa consécration en droit international : liberté d'enseignement, liberté académique, gratuité, obligation scolaire, libre circulation...

2) *L'organisation de l'enseignement en Communauté française*

La deuxième leçon propose un schéma de l'organisation de l'enseignement en Communauté française : les grands principes constitutionnels replacés dans leur contexte historique, la répartition des compétences entre l'autorité fédérale et les communautés, les réseaux d'enseignement, les textes de base...

3) *Les sources du droit de l'enseignement, la hiérarchie des normes et le contrôle juridictionnel*

La troisième leçon porte sur les sources du droit de l'enseignement : identification des trois sources (législation, jurisprudence, doctrine), ébauche de la hiérarchie des normes, recherche de textes sur les différents sites officiels...

4) *La neutralité de l'enseignement officiel*

La quatrième leçon est consacrée au principe de la neutralité de l'enseignement officiel. Exigence du droit international des droits de l'homme, ce principe concerne tant les enseignants belges que leurs homologues étrangers. Elle permet également de pénétrer au cœur du système belge d'enseignement, éclairé par son histoire. Elle est encore l'occasion de découvrir comment le droit appréhende la question du port du voile à l'école.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

A l'issue de cette unité d'enseignement, un étudiant sera capable :

Pour ce qui concerne la partie "**Histoire de la pédagogie**", de comprendre l'histoire dont nous sommes héritiers et de relire, à partir des controverses passées, les enjeux et les difficultés rencontrées aujourd'hui aussi bien par les écoles dites « traditionnelles » que par les écoles qui se déclarent "alternatives" ou à "pédagogie active".

Pour ce qui concerne la partie "**Droit de l'enseignement**", le cours vise à initier les étudiants à la lecture des textes juridiques ainsi qu'à la compréhension des règles fondamentales du droit de l'enseignement en Communauté française. L'objectif est donc davantage de permettre aux étudiants d'acquérir les réflexes leur permettant de trouver des éléments de réponse à un problème juridique plutôt que de maîtriser de manière plus ou moins exhaustive une matière.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Cours magistral : **exposés ex-cathedra, débats, séance de questions-réponses, ...**

Le cours de droit de l'enseignement est aussi participatif que le nombre d'étudiants le permet. Les étudiants sont invités à prendre connaissance au préalable des supports qui leur sont communiqués via l'université virtuelle.

Le cours d'histoire de la pédagogie est également aussi participatif que possible. Diverses méthodologies seront expérimentées tels que les pédagogies actives et/ou les pédagogies critiques.

Contribution au profil d'enseignement

Par rapport au profil d'enseignement, cette unité contribue à :

- > Analyser des situations a# caractère éducatif et une variété de textes, de discours (textes scientifiques, institutionnels, etc.) relatifs au monde de l'éducation et de la formation pour en identifier les enjeux socio-politiques, pédagogiques et didactiques dans le présent et dans l'histoire longue
- > S'approprier des outils de recueil d'information et d'analyse afin de répondre à des questionnements de recherche
- > Problématiser des pratiques, des savoirs et plus largement des dispositifs éducatifs et/ou scolaires afin de produire des savoirs sur le passé et le présent
- > Interroger d'un point de vue éthique les dispositifs, les situations, les discours et attitudes propre au monde de l'éducation et de la formation pour en questionner l'impact.
- > Adopter une attitude critique a# l'égard de sa propre action dans le domaine de l'éducation et de la formation pour se transformer dans sa pratique et sa réflexion

Références, bibliographie et lectures recommandées

Pour ce qui concerne la partie "**Histoire de la pédagogie**", les références seront données en cours, sur l'Université virtuelle et dans les fichiers du cours sur Teams.

Pour ce qui concerne la partie "**Droit de l'enseignement**", un dossier sera posté sur l'Université virtuelle en vue de chaque leçon, comprenant, suivant les cas, des notes de cours, la législation pertinente, des grands arrêts de jurisprudence, de la doctrine...

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Elsa Roland : Elsa.Roland@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Autre, Travail de groupe et Travail personnel

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Pour la partie "**Histoire de la pédagogie**", l'examen prend la forme d'un travail écrit individuel ou collectif, dont le thème est choisi par l'étudiant en concertation avec le professeur.

Pour la partie de "**Droit de l'enseignement**", l'examen prend la forme d'un travail écrit, dont le thème est choisi par l'étudiant en concertation avec le professeur. L'étudiant choisit un thème de droit de l'enseignement qui lui permet de démontrer qu'il a intégré la méthodologie juridique présentée au cours (recherche de la législation pertinente, analyse de jurisprudence et de doctrine). Le sujet doit donc en principe permettre de combiner les différentes sources du droit : la législation, la jurisprudence et la doctrine.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Cours de X. Delgrange : 50 %

Cours de E. Roland : 50 %.

Toutefois, la validation de l'UE est conditionnée par la réussite de chacun des deux cours (min 10/20).

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Psychologie, des Sciences de l'Education et de Logopédie

MA-EDUC | Master en sciences de l'éducation | finalité Spécialisée/
bloc 1